

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2017-18 du 7 juillet 2017 portant renouvellement
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1730493S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la délibération n° 2017-13 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 7 juillet 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Françoise MAIRE est nommée directrice de l'établissement de transfusion sanguine Martinique, pour une durée de 4 ans, à compter du 8 juillet 2017. Pour l'exercice de sa mission, Mme Françoise MAIRE bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine Martinique dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision n° DS 2017-22 du 7 juillet 2017).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 7 juillet 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS